

## Commission permanente

du 03/10/2000

### VI-Questions budgétaires et financières

IX – INTERCONNEXION FEREL – CAMPBON Lot 6 :  
Communication Avenant n°1

#### LOT N°6

Pendant la phase d'élaboration de la plaquette, il a été décidé d'y incorporer systématiquement une fiche technique destinée aux propriétaires des terrains traversés.

Le coût est estimé à 7280 Francs.

En revanche, il apparaît que deux réunions d'assistance au maître d'ouvrage en phase 2 sont suffisantes, ce qui réduirait le montant de cette prestation de 7000 Francs.

Ces décisions, qui augmentent le montant du marché de 280 Francs, peuvent être consignées dans un avenant.

#### **Les membres du Bureau, à l'unanimité :**

⇒ **Prendent en compte ce changement de prestation pour le lot n°6 « Communication », portant ainsi le montant du marché passé avec le groupement d'entreprises Marot et Veyron à 55 580 Francs H.T.**

⇒ **Autorisent le Président à signer l'avenant correspondant.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND.